

DOSSIER DE CANDIDATURE

à envoyer au plus tard le vendredi 19 avril 2019 :

- **soit par courrier** : LE BIEN PUBLIC (BP EVENEMENTS) Candidatures TDE 21
7, bd Chanoine Kir - BP 21550 - 21015 DIJON Cedex
- **soit par courriel** : lbptropheentreprises@lebienpublic.fr

Critères d'éligibilité :

Les critères de sélection des lauréats sont :

- Les entreprises primées ne sont pas des filiales de grands groupes nationaux et internationaux
- Les entreprises et entrepreneurs distingués ont obligatoirement leur siège en Côte-d'Or et/ou y exercent l'essentiel de leur activité.
- Dans la mesure du possible sont primées des entreprises qui n'ont pas déjà reçu de nombreux prix : on cherche plus à mettre en avant des « révélations » que des « valeurs sûres et confirmées »
- Les lauréats sont des patrons (actionnaires majoritaires/propriétaires de leur entreprise) ou des dirigeants salariés.
- Le jury s'interdit de décerner un Trophée conjointement à deux lauréats qui seraient arrivés ex-aequo.
- Pour le trophée de l'international, 30% minimum du chiffre d'affaires doit être réalisé à l'international et/ou l'entreprise doit mener une démarche exemplaire de développement d'activités en export
- Pour les trophées « innovation économique » et « meilleur espoir », les entreprises peuvent concourir dès leur première année d'existence.
- Une entreprise ne peut pas être lauréate deux années consécutives.

Le jury :

- Pour procéder à la désignation des lauréats 2019 des Trophées des Entreprises de Côte-d'Or, le jury se réunit dans les locaux du Bien Public (Les membres du jury s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les délibérations, ni le nom des lauréats, avant la cérémonie).
- Les lauréats sont désignés lors de la réunion du jury, qui se compose de :
 - Frédéric BOUVIER, Directeur départemental du BP (Président du jury)
 - Un représentant par partenaire
- Le jury se déclare libre, indépendant et souverain.
- Les lauréats sont désignés à la majorité des membres présents du jury.

Liste des trophées :

- **Trophée de l'innovation économique** : entreprise qui peut aussi bien être primée pour une innovation dans la gestion de l'entreprise, que pour un produit innovant.
- **Trophée de l'innovation numérique** : entreprise qui aura fait du numérique un élément important de son process de production ou de son développement.
- **Trophée « made in Côte-d'Or »** : entreprise dont l'essentiel de la production et des effectifs sont implantés en Côte-d'Or et dont l'activité valorise l'image du département.
- **Trophée de l'environnement** : entreprise qui a une activité dans l'environnement, le développement durable, etc.
- **Trophée de la transmission d'entreprise** : transmission familiale ou à un employé.
- **Trophée de l'international** : entreprise qui réalise plus de 30% de son chiffre d'affaires à l'international, que ce soit à l'export ou grâce à ses filiales et/ou qui mène une démarche exemplaire pour le développement de ses activités export.
- **Trophée de la TPE de l'année** : entreprise de 0 à 20 salariés qui a augmenté, au fur et à mesure des années, nombre de salariés et chiffre d'affaires en croissance.
- **Trophée du meilleur espoir** : chef d'entreprise, jeune créateur ou repreneur d'entreprise (moins de 35 ans).
- **Trophée de la femme chef d'entreprise de l'année** : femme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple: salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur...).
- **Trophée de l'homme chef d'entreprise de l'année** : homme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple: salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur...).
- **Trophée du développement économique des territoires** : entreprise qui, par son implantation ou ses actions, contribue au développement et au dynamisme de certains territoires.
- **Trophée de l'apprentissage** : entreprise qui a une politique d'apprentissage particulièrement performante.

VOTRE CANDIDATURE

Indiquez le(s) trophée(s) pour le(s)quel(s) vous vous portez candidat :

NB : le jury se réserve le droit de proposer toute évolution des catégories et tout rattachement d'un dossier à une autre catégorie que celle du dépôt de candidature

- Trophée de l'innovation économique
- Trophée de l'innovation numérique
- Trophée « made in Côte-d'Or »
- Trophée de l'environnement
- Trophée de la transmission d'entreprise
- Trophée de l'international
- Trophée de la TPE de l'année
- Trophée du meilleur espoir
- Trophée de la femme chef d'entreprise de l'année
- Trophée de l'homme chef d'entreprise de l'année
- Trophée du développement économique des territoires
- Trophée de l'apprentissage

NOM DE L'ENTREPRISE :

DATE DE CREATION :

STATUT JURIDIQUE :

PRENOM et NOM :

TITRE :

ADRESSE :

 :

EMAIL@.....

	2017	2018	2019
EFFECTIF			
CA			
CA INTERNATIONAL			

Suite de votre dossier de candidature ➡

LES RAISONS DE VOTRE CANDIDATURE (*Expliquez en quelques lignes les raisons pour lesquelles votre entreprise pourrait être lauréate du Trophée souhaité.*)

DEFINITION DU PROJET :

ORIGINALITE DU PROJET :

FINANCEMENT DU PROJET :

Vous pouvez compléter ce dossier avec tout élément d'information qui vous paraît pertinent.